

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. BEAUJON

La fécondité des mariages aux Pays-Bas et les causes de ses variations

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 297-310

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29_297_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9 — SEPTEMBRE 1888.

I.

LA FÉCONDITÉ DES MARIAGES AUX PAYS-BAS ET LES CAUSES DE SES VARIATIONS.

Dans une étude présentée au quatrième Congrès de démographie (Vienne, 1887), j'ai recherché s'il y a concordance entre les fluctuations de la nuptialité depuis 1873 et celles de la condition économique des peuples, dans quelques États européens. J'ai cru pouvoir constater une influence, plus ou moins marquée, du degré de bien-être sur la nuptialité et sur l'âge des mariés ; en d'autres mots, des symptômes fort différents comme degré d'intensité, mais presque toujours visibles, de l'effet de ce que Malthus appelait : *The prudential check to increase of population*. — Reste à savoir, comme complément à cette recherche, à quel degré la prévoyance sexuelle dans le mariage opère sur le nombre des naissances légitimes. Cette recherche est plus difficile que l'autre, d'abord parce qu'elle porte sur un plus grand nombre d'inconnues, ensuite parce qu'elle demande un matériel qu'on est loin de trouver dans tous les États, tandis que la statistique des mariages et de l'âge des mariés est, presque partout, suffisamment complète.

Il s'agit en premier lieu de constater la fécondité des mariages. L'on sait la formule généralement adoptée pour cette recherche : trouver le rapport entre le nombre des naissances légitimes et celui des femmes mariées en âge de concevoir. Il serait plus correct, sans doute, de comparer les naissances légitimes au nombre des couples mariés vivant ensemble et dont les deux parties seraient en âge de reproduire ; mais je doute qu'il soit possible, dans aucun État, de vérifier ce dernier nombre. Le rapport indiqué ci-dessus, que feu M. Bertillon père appelait « natalité spéciale légitime », présente d'ailleurs un degré d'exactitude qu'il y a lieu de croire suffisant. Seulement, il n'est pas toujours possible de constater ce rapport de façon à justifier les conclusions qu'il semble indiquer.

Tout démographe connaît la belle étude de M. J.-V. Tallquist, d'Helsingfors, intitulée : *Recherches statistiques sur la tendance à une moindre fécondité des mariages* (Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1886). Tout en rendant pleine justice au mérite de ce travail aussi laborieux que bien compris, je crois devoir faire une réserve quant à la manière dont l'auteur a procédé pour établir des comparaisons entre la natalité spéciale légitime et les diverses circonstances économiques qu'il choisit comme indicatrices de l'esprit de prévoyance. M. Tallquist appelle natalité spéciale légitime le rapport entre le nombre des femmes mariées *tel que l'indique un recensement*, et le chiffre moyen des naissances légitimes *d'un petit nombre d'années dans lesquelles est compris la date de ce recensement* ; il établit ainsi la natalité spéciale légitime *d'une époque*, et il lui compare les données économiques de la même époque et du même lieu (État, district ou groupe de districts). Le savant auteur s'assure ainsi d'un avantage considérable ; il n'opère qu'avec des chiffres résultant de l'observation, et il évite l'emploi des chiffres calculés comme base de sa donnée. Mais je me demande s'il ne s'expose pas, par là même, à tomber de Scylla en Charybde. Chacun connaît les fortes variations annuelles du nombre des naissances, variations dont résulte une augmentation fort irrégulière, quoique constante, du total. Étant donnée cette irrégularité, qui nous dit que le chiffre moyen des naissances de trois ou quatre années représente la natalité moyenne, typique, normale, du temps et du lieu ? Si parmi les quelques années observées il s'en trouve une ou deux qui présentent une très forte ou une très faible natalité (et la chose n'est nullement improbable), la moyenne sera trop forte ou trop faible, et le coefficient de natalité qu'on obtiendra en la comparant soit à la population dénombrée d'une époque, soit à une partie spéciale de cette population, le sera également. — Je m'empresse d'ajouter que la moyenne d'une série d'années plus longue aurait encore moins de valeur, vu que les chiffres des naissances constituent toujours une série ascendante plus ou moins continue. Il ne reste qu'une méthode qui me semble offrir des garanties : déterminer, *d'année à année*, le nombre des femmes mariées dans l'âge procréateur ; mettre en regard de ces chiffres les naissances légitimes de chacune des années correspondantes ; et réunir, s'il y a lieu, les proportions ainsi obtenues en des moyennes quinquennales ou décennales. C'est le mouvement, soit de ces proportions annuelles, soit de ces moyennes quinquennales, qu'on pourra, sans crainte d'erreur, comparer au mouvement coïncidant des données économiques.

Seulement, comment obtenir les chiffres annuels des femmes mariées d'une classe d'âge déterminée ? Dans presque tous les pays, la chose est impossible, vu l'état des données démographiques ; et c'est là, je n'en doute pas, la raison qui aura déterminé M. Tallquist à choisir, pour ses belles comparaisons *internationales*, une méthode moins sûre, mais plus maniable. Pour les Pays-Bas, je crois à la possibilité de calculer le chiffre en question en réduisant les erreurs à une proportion négligeable. Voici pourquoi.

A côté des registres de l'état civil proprement dit, il est tenu, dans chaque commune néerlandaise, un registre de la population. On y inscrit les naissances, les décès, et toutes les migrations soit entre communes, soit entre l'État et l'étranger ; on vérifie le registre à chaque recensement, au résultat duquel on le rend conforme. L'on possède ainsi, à la fin de chaque année, un chiffre de population auquel on ferait tort en le qualifiant de « population calculée » ; ce chiffre annuel, en effet, ne

vaut pas celui d'un recensement, mais il ne contient que les erreurs qui résultent des migrations non portées à la connaissance de l'autorité municipale. Or, par suite de la vigilance des administrations communales, ces omissions se trouvent être de faible importance. Lors du dernier recensement décennal, les erreurs accumulées de dix années montaient à peine à 25,000 individus (sur plus de quatre millions d'âmes) que les registres de la population indiquaient en sus du chiffre recensé.

L'on peut s'appliquer, sans crainte de trop s'écarter de la vérité, à répartir d'aussi faibles erreurs sur les dix années qui s'écoulent entre deux recensements. Toutefois, on aurait tort de les répartir par interpolation pure et simple. La population totale, par conséquent la population féminine et chacune des classes d'âge qui la composent, s'accroît tous les ans; mais son accroissement est loin d'être toujours le même. Or on a vu par ce qui précède que les registres de la population aux Pays-Bas indiquent, avec une exactitude passablement sérieuse, les variations du coefficient annuel d'accroissement. Il s'agit maintenant de répartir l'écart total sur les dix années, en tenant compte des fluctuations de ce coefficient.

Voici le raisonnement que j'ai cru pouvoir suivre.

Lorsqu'en une année le coefficient d'accroissement de la population, soit de l'État, d'une province ou d'une commune, est plus fort ou plus faible que l'année précédente, il est très probable que l'erreur que la première de ces deux années aura introduite dans les registres de la population sera également plus forte ou plus faible. Cette probabilité résulte de ce que la cause des erreurs en question (c'est-à-dire la fréquence des migrations) est en même temps la cause principale des variations du coefficient d'accroissement.

Cela dit, soit p = le total de la population féminine lors d'un recensement donné (celui de décembre 1869). La population indiquée par les registres de la population au 31 décembre 1870 comportera un coefficient d'accroissement pour l'année; soit a ce coefficient; soit b ce même coefficient pour l'année 1871, et ainsi de suite. La population féminine totale sera donc, à la fin des années :

$$\begin{aligned} 1869 &= p, \\ 1870 &= p \times a, \\ 1871 &= p \times ab, \\ 1872 &= p \times abc, \\ 1873 &= p \times abcd, \\ &\text{Etc.} \\ 1879 &= p \times abcdefghik. \end{aligned}$$

Ce dernier total s'écartera probablement du chiffre donné par le recensement du 31 décembre 1879. En ce cas, les coefficients annuels d'accroissement a , b , etc., seront démontrés erronés; ils seront trop grands ou trop petits, selon que le chiffre des registres de la population pour le 31 décembre 1879 sera au-dessus ou au-dessous du résultat du recensement. Mais l'on peut répartir cet écart sur les *coefficients annuels d'accroissement* (et non pas sur les chiffres annuels de la population indiquée par les registres); l'on laissera intactes, en agissant de la sorte, les fluctuations observées du coefficient d'accroissement, en les multipliant tous par un même nombre. Ce nombre sera > 1 ou < 1 , selon que les coefficients auront été

trouvés trop petits ou trop grands. Or, voici comment trouver le nombre en question :

Soit p = le résultat du recensement 1869,
 q = — — — 1879.

Soient a, b, c , comme ci-dessus, les coefficients *apparents* annuels d'accroissement ; toutes ces grandeurs sont connues. Soit x le multiplicateur à trouver ; la population féminine *totale* sera, à la fin des années :

$$\left. \begin{aligned} 1869 &= p \\ 1870 &= p \times ax \\ 1871 &= p \times ax \times bx \\ 1872 &= p \times ax \times bx \times cx \\ &\text{Etc.} \end{aligned} \right\} (1)$$

$$1879 = p \times ax \times bx \times cx \times dx \times ex \times fx \times gx \times hx \times ix \times kx.$$

Or, ce dernier nombre représente q , connu par le recensement. Par conséquent :

$$p \times a \times b \times c \times d \times e \times f \times g \times h \times i \times k \times x^{10} = q, \text{ c'est-à-dire}$$

$$x = \sqrt[10]{\frac{q}{p \times a \times b \times c \times d \times e \times f \times g \times h \times i \times k}}. \quad (2)$$

Le nombre x ainsi déterminé, on le substituera dans chacune des équations (1), et l'on aura trouvé les chiffres de la population féminine *totale* à la fin de chaque année.

Reste à savoir le nombre annuel des femmes mariées ayant moins de 50 ans. — La proportion du nombre de ces dernières au total de la population féminine varie d'un recensement à l'autre ; mais ces écarts sont tellement faibles que je crois, en conscience, pouvoir me contenter de les répartir sur les dix années comprises entre deux recensements, par voie d'interpolation pure et simple. Je trouve ainsi la proportion en question pour chaque année ; en l'appliquant au chiffre de la population féminine, trouvé comme ci-dessus, j'obtiens le nombre annuel des femmes mariées au-dessous de 50 ans. Dans ce nombre, bien qu'il ne soit probablement pas complètement conforme à la vérité, l'erreur est réduite à des proportions si faibles que je n'hésite pas à la négliger, et à calculer, sur les chiffres ainsi trouvés, la « natalité spéciale légitime » de chaque année.

Voici maintenant le résultat du calcul que je viens d'exposer pour les années 1860-1879, soit les vingt années comprises entre les trois recensements de la fin de 1859, 1869 et 1879. — Pour les années antérieures, le matériel faisait défaut pour quelques villes ; je me suis donc borné à étudier les vingt années en question, période d'ailleurs fort intéressante au point de vue économique et démographique.

TABLEAU A. — Sur 1,000 femmes mariées de 15 à 50 ans vivant à la fin de chaque année, combien de naissances légitimes dans l'année?

PROVINCES :	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	PROVINCES :
Brabant.	289,66	306,15	290,16	319,31	312,94	324,37	317,11	314,63	315,50	317,23	322,28	317,90	325,13	330,08	325,45	333,09	339,03	334,96	335,59	337,65	Brabant.
Gueldre.	280,98	290,52	279,24	314,67	300,86	304,48	297,69	298,52	287,92	282,67	293,32	281,88	287,93	288,71	289,40	300,60	301,95	303,32	296,12	307,10	Gueldre.
Hollande-Sud.	294,43	328,16	308,00	336,70	330,95	333,15	326,22	320,14	319,70	313,74	320,40	317,41	330,18	323,37	339,10	331,45	335,41	330,54	322,75	330,56	Hollande-Sud.
Hollande-Nord.	253,90	304,88	281,23	297,30	289,61	297,69	285,60	286,71	286,95	284,59	285,49	257,73	284,03	283,70	289,43	290,09	295,25	297,54	295,19	297,79	Hollande-Nord.
Zélande.	316,76	337,01	310,18	332,53	337,29	349,61	336,97	330,44	329,65	315,10	327,99	342,07	342,11	349,11	340,91	343,53	337,42	331,47	322,16	320,29	Zélande.
Utrecht.	291,55	315,25	306,31	327,72	311,83	325,06	305,80	309,22	309,19	298,96	309,95	298,18	314,98	311,15	315,81	325,33	325,17	318,34	325,10	319,62	Utrecht.
Frise.	219,84	284,78	256,89	288,64	288,03	286,86	287,70	282,97	281,15	273,63	286,72	283,69	276,82	279,98	279,03	278,84	288,01	273,69	272,26	281,45	Frise.
Overijssel.	276,26	280,31	268,39	296,15	287,53	288,25	290,81	289,97	277,48	274,22	290,54	275,74	283,82	292,04	280,44	292,01	295,28	291,37	282,60	292,87	Overijssel.
Groningue.	236,32	284,61	258,47	293,92	286,79	283,17	284,09	286,61	271,63	270,44	287,04	283,63	280,58	289,13	287,20	293,35	295,91	290,05	293,62	297,82	Groningue.
Drenthe.	276,82	260,15	265,50	291,03	275,58	274,51	269,68	278,27	265,24	257,09	274,64	269,29	266,06	282,87	281,87	275,61	296,20	278,23	275,61	287,72	Drenthe.
Limbourg.	284,64	296,97	287,59	301,94	308,38	307,65	304,14	312,90	298,88	305,86	312,71	303,32	305,30	324,98	326,15	331,82	333,78	333,96	324,23	329,59	Limbourg.
Le Royaume.	274,02	303,16	285,79	311,86	305,41	309,79	303,13	302,13	297,78	290,22	302,65	297,50	302,32	304,23	306,57	309,81	313,79	309,88	305,96	311,39	Le Royaume.
VILLES PRINCIPALES :																					VILLES PRINCIPALES :
Amsterdam.	237,64	280,03	259,32	274,50	265,03	275,56	265,63	262,68	262,90	251,94	262,87	255,56	267,58	267,31	273,79	272,54	289,25	283,07	278,71	288,00	Amsterdam.
Rotterdam.	265,58	287,80	272,71	295,30	280,34	287,07	278,69	283,26	277,25	280,48	290,43	286,68	312,74	300,66	309,25	307,97	310,94	305,50	294,58	297,76	Rotterdam.
La Haye.	283,09	279,65	273,52	304,12	298,66	302,49	299,27	294,01	292,92	286,59	290,37	285,79	295,13	297,66	317,43	306,07	319,69	312,97	305,89	314,46	La Haye.
Utrecht.	284,33	266,08	285,29	292,05	282,52	297,96	299,40	279,82	293,66	274,80	294,11	277,59	298,18	291,28	299,83	309,78	302,82	302,35	303,37	298,01	Utrecht.
Groningue.	204,00	280,04	244,25	271,65	277,07	266,53	267,38	278,21	279,70	280,00	290,26	277,87	282,18	288,41	284,67	287,68	293,63	*	298,66	290,37	Groningue.

On aurait tort de s'étonner des écarts, parfois assez importants, que la natalité spéciale légitime présente d'une année à l'autre. Ces écarts sont réels sans doute ; on connaît l'inconstance de la natalité. — Toutefois, pour obtenir une vue d'ensemble, j'ai réuni en moyennes quinquennales ces chiffres annuels. Ce dernier calcul met en relief un fait de haute importance, et constaté, je crois pouvoir le dire, de façon à être hors de doute : *l'accroissement, lent mais en somme constant, de la fécondité des mariages aux Pays-Bas, de 1860 à 1880.*

TABLEAU B. — *Moyennes des naissances légitimes sur 1,000 femmes mariées de 15 à 50 ans, dans les périodes ci-dessous :*

PROVINCES :	1860-1864.	1865-1869.	1870-1874.	1875-1879.	1880-1889.	1870-1879.	1880-1879.
Brabant	303,64	317,77	324,76	336,06	310,70	330,41	330,55
Flandre	293,25	294,26	289,05	301,82	293,75	295,43	294,59
Hollande-Sud.	319,65	322,59	324,69	330,14	321,12	327,41	324,26
Hollande-Nord	284,74	281,31	280,07	295,17	284,54	287,62	286,08
Zélande	327,95	332,15	339,04	350,97	330,05	335,01	332,53
Utrecht.	310,53	311,65	310,02	322,71	311,09	316,36	313,72
Friso.	267,64	282,46	281,25	278,85	275,05	280,05	277,55
Overijssel.	281,72	281,15	281,52	290,83	282,93	287,67	285,30
Groningue	272,02	279,19	285,52	294,15	275,60	289,83	282,71
Drenthe	273,42	268,96	274,95	282,67	271,39	228,81	275,10
Limbourg.	295,90	305,77	314,49	330,68	300,83	322,58	311,70
Le Royaume	296,05	300,61	302,65	310,17	298,33	306,41	302,37
VILLES PRINCIPALES :							
Amsterdam	263,30	263,74	265,42	280,89	263,52	273,15	268,34
Rotterdam	280,35	281,35	299,95	303,35	280,85	301,65	291,25
La Haye	287,81	293,66	297,28	311,82	290,73	304,55	297,64
Utrecht.	282,05	287,73	292,20	303,27	284,89	297,73	291,31
Groningue	255,40	274,36	284,68	292,58 (1)	264,83	288,63 (2)	276,45 (2)

J'ai cru utile d'ajouter un diagramme représentant les chiffres de ce dernier tableau. (Voir le diagramme I. — N. B. *Le lecteur est instamment prié de lire avec attention la légende ajoutée aux diagrammes.*)

Ce diagramme fait ressortir, à côté de l'accroissement général de la fécondité des mariages, deux autres faits intéressants.

D'abord, les provinces se divisent, quant à la natalité spéciale légitime, en deux groupes nettement distincts. La Zélande, les deux Hollandes, Utrecht, le Brabant et le Limbourg, c'est-à-dire exactement la moitié sud et ouest du pays, ont une fécondité des mariages au-dessus de la moyenne générale ; l'autre moitié reste au-dessous. — Je constate, en passant, que les provinces aux mariages les plus féconds ont aussi la plus forte mortalité infantine. Preuve nouvelle, superflue si l'on veut, mais intéressante à coup sûr, de cette vérité bien connue : que la mortalité infantine dépend surtout du nombre des naissances. — Ceux de mes lecteurs qui auraient sous les yeux le beau cartogramme de la mortalité infantine aux Pays-Bas, ajouté au Rapport du service d'hygiène (*Verflag van het Geneeskundig Staatstoezicht*) pour l'année 1886, se rendront compte, d'un coup d'œil, de l'exactitude de la coïncidence en question.

En second lieu, le diagramme I démontre que dans toutes les grandes villes la fécondité des mariages est au-dessous de la moyenne du pays, mais qu'elles sont loin de présenter sous ce rapport un caractère uniforme.

En présence des faits ainsi constatés, appliquons-nous à la recherche des causes.

Les écarts, soit entre deux peuples, soit entre deux époques, quant à la fécondité

(1) Moyenne de quatre ans, le chiffre des naissances faisant défaut pour l'année 1877.

(2) Moyennes de neuf et de dix-neuf ans, pour la raison ci-dessus.

des mariages, peuvent émaner de trois groupes de causes, et ne peuvent, ce me semble, en avoir d'autres.

1° *L'âge moyen des mariages.* — Au pays, ou à l'époque où l'on se marie plus jeune, il y a lieu de s'attendre à une plus grande fécondité des mariages ; plus l'individu approche de la vieillesse, moins il devient fécond. On verra par la suite l'influence prépondérante, et facilement démontrable, de cette cause en ce qui concerne les Pays-Bas. Toutefois, le parallélisme entre la fécondité des mariages et l'âge moyen des mariées peut être vicié soit par

2° *L'effet des pratiques néo-malthusiennes* (limitation volontaire du nombre des naissances dans le mariage), soit par

3° *Les causes physiologiques involontaires.* — Il est possible que, dans les villes, la fécondité des mariages souffre de la fréquence des avortements, provoqués par le genre de vie des femmes enceintes, par la fréquence des sorties qui les exposent à des accidents, par les montées et des descentes nécessitées par l'étage que l'on habite, etc. D'autres influences de nature analogue peuvent être en jeu dans les campagnes.

Évidemment les influences indiquées sous 2° et 3° échappent à l'observation directe. En ce qui concerne la dernière, une bonne statistique des avortements serait fort intéressante ; mais aux Pays-Bas il n'en existe pas. L'on n'arrive qu'à cette conclusion générale que, lorsque le parallélisme dont il est question sous le § 1° fait défaut, il y a lieu de rechercher, en tant que possible, l'effet de l'une des causes indiquées sous les §§ 2° et 3°, lesquelles, à leur tour, sont complémentaires l'une de l'autre. Ainsi, qu'il se présente une fécondité des mariages moindre que ne la donnerait à supposer l'âge moyen des mariages, et qu'en même temps l'on constate de nombreux avortements involontaires, la probabilité des influences néo-malthusiennes en sera moindre.

Tâchons de contrôler l'efficacité aux Pays-Bas de chacune des trois influences indiquées ci-dessus. Pour l'âge moyen des mariages, la chose est facile ; les recensements donnant de 10 en 10 ans la répartition des femmes mariées par classes d'âge :

TABLEAU C. — *Sur 100 femmes mariées âgées de moins de 50 ans, combien dans chacune des classes d'âges ci-dessous ?*

PROVINCES :	RECENSEMENT DE :											
	1859.				1869.				1879.			
	Au-dessous de 25 ans.	25-34 ans.	35-49 ans.	Total.	Au-dessous de 25 ans.	25-34 ans.	35-49 ans.	Total.	Au-dessous de 25 ans.	25-34 ans.	35-49 ans.	Total.
Brabant	3,92	31,84	61,24	100,00	4,20	35,38	60,42	100,00	5,02	33,74	61,24	100,00
Gueldre	5,14	31,99	59,87	100,00	1,90	35,72	59,48	100,00	6,44	34,89	58,67	100,00
Hollande-Sud.	6,91	38,18	51,91	100,00	6,70	38,32	51,98	100,00	8,62	37,78	53,60	100,00
Hollande-Nord	6,24	38,20	55,56	100,00	6,36	38,40	55,24	100,00	8,22	38,62	53,16	100,00
Zélande	7,61	36,56	55,83	100,00	6,30	39,87	53,71	100,00	7,12	35,95	56,93	100,00
Utrecht	5,46	37,05	57,49	100,00	5,38	36,46	58,16	100,00	7,25	35,55	57,20	100,00
Frise	6,67	38,13	55,20	100,00	6,72	40,25	53,03	100,00	7,83	38,39	53,78	100,00
Overijssel	6,03	37,61	56,28	100,00	6,04	37,77	56,19	100,00	7,31	37,33	55,36	100,00
Groningue	6,54	36,46	57,00	100,00	6,55	39,16	54,29	100,00	8,13	37,82	54,05	100,00
Drenthe	6,18	39,20	51,62	100,00	6,07	38,38	55,55	100,00	8,18	37,52	54,30	100,00
Limbourg	4,90	32,69	62,41	100,00	4,69	35,84	59,97	100,00	4,90	34,42	60,68	100,00
Le Royaume	6,01	36,59	57,40	100,00	5,90	37,77	56,33	100,00	7,42	36,81	55,71	100,00
VILLES PRINCIPALES :												
Amsterdam	5,12	36,13	58,75	100,00	5,56	35,26	59,18	100,00	8,51	37,82	53,67	100,00
Rotterdam	5,65	36,85	57,50	100,00	6,21	35,35	58,44	100,00	8,65	37,53	53,82	100,00
La Haye	6,57	35,17	58,26	100,00	6,47	37,17	56,36	100,00	8,27	39,27	52,46	100,00
Utrecht	5,59	36,42	57,99	100,00	5,53	37,85	56,62	100,00	7,19	36,68	54,13	100,00
Groningue	5,28	33,50	61,22	100,00	5,66	38,30	56,01	100,00	6,52	38,12	55,36	100,00

C'est-à-dire que, dans la période 1860-1870, la proportion des femmes mariées au-dessous de 25 ans a légèrement baissé, hormis dans la province de Brabant et dans les villes d'Amsterdam, Rotterdam et Groningue. La période 1870-1880 se distingue, au contraire, par une hausse très marquée de cette proportion dans toutes les parties du pays, surtout dans les trois grandes villes (Amsterdam, Rotterdam et la Haye).

Le diagramme I met le lecteur à même de comparer l'accroissement du p. 100 des jeunes parmi les épouses à celui de la fécondité des mariages, séparément en ce qui concerne le royaume, chacune des provinces et les cinq villes les plus importantes. Cette comparaison fait ressortir deux résultats : l'accroissement de la proportion des jeunes parmi les épouses est sans doute la cause principale de celui de la fécondité des mariages ; mais il se présente des écarts très notables de ce parallélisme ; il doit donc se trouver en jeu d'autres influences.

Ces influences, *en tant qu'elles tiennent au néo-malthusianisme*, peuvent avoir des causes ou des symptômes économiques. Un surcroît de bien-être chez les populations peut pousser à laisser libre cours à l'instinct procréateur des couples mariés, c'est-à-dire à abandonner la pratique du néo-malthusianisme si celle-ci existe. D'autre part, tout ce qui indique un surcroît de prévoyance économique devrait, selon les recherches de M. Tallquist, rendre plus ou moins probable une limitation volontaire des naissances. Il convient donc d'établir une comparaison entre les symptômes de bien-être d'un côté, et de l'autre les dissonances que présentent entre eux les chiffres des jeunes mariées et de la fécondité des mariages.

Comme symptômes de bien-être, la statistique des *salaires* serait la plus utile ; malheureusement cette statistique fait défaut aux Pays-Bas. Pour la remplacer autant que possible, j'ai cru devoir choisir les chiffres des *récoltes*, des *prix des vivres* (pain et pommes de terre), de la *construction des voies ferrées* et de l'*épargne*.

Après comparaison minutieuse, dont je crois devoir supprimer les résultats, en vue d'abrégier cette étude, j'ai constaté que les deux premières d'entre ces données n'ont, pour le sujet qui m'occupe, aucune importance. Entre ces données et la fécondité des mariages le parallélisme fait défaut (1). Il en est autrement en ce qui concerne la construction des chemins de fer, élément d'une importance capitale pour notre recherche, car la majeure partie du réseau actuel des Pays-Bas a été construite entre 1860 et 1880, et il en est résulté, pendant la période de construction active, une hausse probable du prix de la main-d'œuvre ; après l'ouverture de chaque ligne, une augmentation positive du bien-être dans la contrée qu'elle traverse. — Quant aux données relatives à l'épargne, elles donnent plus ou moins la mesure de l'esprit de prévoyance, et c'est donc à juste titre que M. Tallquist les a mises en regard de la fécondité des mariages ; mais il convient de n'en user qu'avec une extrême circonspection. La *proportion du nombre des caisses d'épargne à la population* ne prouve rien ; elle n'indique que les facilités de l'épargne. Le *nombre des livrets sur 1,000 âmes* n'autorise une conclusion que lorsqu'on le met en regard de ces mêmes facilités ; si ces deux données sont en hausse parallèle, il n'en semble résulter que l'état *stationnaire* de l'esprit de prévoyance ; leurs écarts seuls semblent indiquer des changements de ce dernier. Enfin, le *montant moyen des livrets* ne prouve rien qu'à condition d'être comparé à leur nombre. En effet, le montant

(1) Voir, pour les prix des vivres, l'*Annuaire statistique des Pays-Bas*.

moyen du livret peut aller en croissant, soit par le remboursement de nombreux livrets de faible importance, ce qui prouverait l'appauvrissement des pauvres, soit par l'accroissement de nombreux soldes, ce qui prouverait, au contraire, une augmentation de bien-être. Il n'y a qu'un cas qui justifie une conclusion favorable, celui où le montant moyen du livret augmente sans qu'il y ait baisse simultanée du nombre des livrets par 1,000 âmes.

J'ai résumé, dans le tableau suivant, toutes les données relatives à l'épargne qu'il soit possible de réunir pour la période qui m'occupe; le résultat en est fort intéressant en lui-même.

TABLEAU D.

PROVINCES :	CAISSES D'ÉPARGNE sur 1,000 habitants, à la fin de chaque année.				NOMBRE de livrets sur 1,000 habitants, à la fin de chaque année.				MONTANT MOYEN du livret, à la fin de chaque année.			
	1860.	1865.	1870.	1880.	1860.	1865.	1870.	1880.	1860.	1865.	1870.	1880.
Brabant	0,12	0,14	0,17	0,32	3,1	4,4	5,2	25,5	fl.	fl.	fl.	fl.
Geldre	0,40	0,51	0,60	0,72	15,8	20,0	21,2	43,3	151	151	132	200
Hollande-Sud.	0,39	0,52	0,52	0,53	33,7	38,7	46,2	99,1	141	127	146	144
Hollande-Nord	0,54	0,58	0,63	0,76	19,3	27,1	34,7	74,3	85	76	74	128
Zélande	0,41	0,34	0,44	0,59	11,2	12,3	15,3	34,0	115	115	122	133
Utrecht	0,50	0,52	0,52	0,57	21,4	28	30,9	54,2	118	121	136	193
Frise	0,55	0,62 ^{1/2}	0,87	1,00	19,6	20,5	22,6	41,4	104	104	108	140
Overijssel	0,34	0,44	0,47	0,48	14,4	15,6	18,6	31,0	151	153	125	155
Groningue	1,35	1,56	1,59	1,63	20,9	23,8	27,5	58,7	244	234	274	363
Drenthe	0,31	0,67	0,76	1,17	8,8	5,2	6,7	15,5	65	73	127	254
Limbourg	0,05	0,05	0,05	0,17	1,2	2,0	2,9	8,7	167	161	122	133
Le Royaume	0,43	0,52	0,57	0,67	17,8	21,3	25,3	55,2	135	111	130	164

Quant à la construction des voies ferrées, un tableau synoptique détaillé par provinces n'en aurait, pour le lecteur non Néerlandais, qu'une faible importance; je me bornerai à en signaler les faits principaux, pour chaque province, en regard des données démographiques correspondantes. Voici les totaux des kilomètres de voies ferrées ouverts au trafic, dans le royaume, pendant chacune des années ci-dessous :

1861 . . . 11 K. M.	1870 . . . 108,9 K. M.	1879 . . . 67,4 K. M.
1863 . . . 255,1 —	1871 . . . 86,5 —	1881 . . . 119,2 —
1864 . . . 5 —	1872 . . . 54,8 —	1882 . . . 46,2 —
1865 . . . 175,1 —	1873 . . . 54 —	1883 . . . 110,2 —
1866 . . . 202,8 —	1874 . . . 5,4 —	1884 . . . 127,9 —
1867 . . . 87 —	1876 . . . 68,3 —	1885 . . . 144,9 —
1868 . . . 198,9 —	1877 . . . 5,6 —	1886 . . . 61 —
1869 . . . 42 —	1878 . . . 85,4 —	

Total 1861-1886. 2122,9 K. M.

En coordonnant toutes les données ci-dessus, je trouve les résultats qui suivent. (Voir les diagrammes.)

Si l'on considère l'ensemble du royaume, les moyennes quinquennales de la fécondité des mariages indiquent une hausse à peu près régulière de 1860 à 1880. Les chiffres annuels (voir le tableau A ci-dessus) font preuve d'une hausse rapide jusqu'en 1863, suivie d'une légère baisse jusqu'en 1869, époque à partir de laquelle l'accroissement de la natalité spéciale légitime est à peu près régulier.

Le mouvement du p. 100 des jeunes parmi les épouses n'est pas parallèle à celui de la fécondité des mariages. En effet, le premier *diminut* de 1860 à 1870, pour

augmenter rapidement de 1870 à 1880. — Si l'on consulte les chiffres annuels des mariées par classes d'âge, l'on en trouve la cause assez intéressante en elle-même :

Sur 100 femmes contractant mariage combien d'âgées de moins de 25 ans ?

En l'année 1859 = 35,52	En l'année 1869 = 36,40	En l'année 1879 = 44,83
— 1860 = 35,09	— 1870 = 36,80	— 1880 = 45,99
— 1861 = 36,07	— 1871 = 37,56	— 1881 = 46,79
— 1862 = 35,96	— 1872 = 39,12	— 1882 = 47,62
— 1863 = 37,24	— 1873 = 42,57	— 1883 = 48,01
— 1864 = 36,60	— 1874 = 43,40	— 1884 = 49,39
— 1865 = 35,95	— 1875 = 42,28	— 1885 = 49,67
— 1866 = 36,33	— 1876 = 42,94	— 1886 = 49,81
— 1867 = 35,46	— 1877 = 43,12	
— 1868 = 36,49	— 1878 = 43,04	

Chose remarquable : c'est à partir de l'année 1870, très distinctement, que les mariages jeunes commencent à dominer aux Pays-Bas ; leur proportion ne subit une baisse passagère qu'en 1875, année de stagnation économique. J'ai étudié ce phénomène devant le quatrième Congrès de démographie, et j'ai pu constater que ce n'est pas une augmentation positive du nombre des mariages jeunes, mais une diminution de celui des mariages contractés à un âge plus avancé qui en est cause. Quoi qu'il en soit, à partir de l'année 1870 la baisse de l'âge moyen des mariées suffirait à expliquer la hausse de la fécondité des mariages ; la première de ces données augmente même plus rapidement que la dernière (voir le diagramme I). De 1860 à 1870 d'autres causes doivent avoir déterminé l'augmentation de la natalité spéciale légitime.

Entre ces causes, la construction des voies ferrées semble être la plus digne d'attention. La période 1860-1870 se distingue par une grande activité sous ce rapport. Commencé en 1860, le premier réseau des voies de l'État était à peu près terminé en 1870 ; c'est dans les premières années, pendant lesquelles la fécondité des mariages augmente rapidement, que la demande de main-d'œuvre provoquée et prévue par suite de la construction était la plus considérable. Le bien-être prévu, en ces matières, a souvent plus d'influence que le bien-être actuel ; on connaît à ce sujet la théorie de Wappäus. — A partir de 1870, la construction subit un ralentissement, mais en revanche les résultats bienfaisants de l'extension du réseau des voies ferrées se font ressentir en maint endroit ; ils expliquent en partie les faits démographiques de cette période. — Quoi qu'il en soit, l'étude des années 1860 et suivantes semble indiquer que le néo-malthusianisme n'est pas entièrement étranger au peuple néerlandais. Les mariages deviennent plus féconds sans qu'on les contracte à un âge plus jeune, et cela coïncide avec une augmentation de la demande du travail ; ne dirait-on pas l'influence de la volonté humaine sur la fécondité que recherchait M. Tallquist ?

L'épargne de 1860 à 1870 (voir le tableau D) n'indique guère d'augmentation de l'esprit de prévoyance. Les facilités de l'épargne augmentent, le nombre des livrets par 1,000 habitants augmente en proportion à peu près égale ; quant au montant moyen du livret, il fléchit sensiblement. Il en est tout autrement à partir de 1870. Le nombre des caisses continue à augmenter à peu près comme auparavant, mais celui des livrets par 1,000 âmes s'accroît de plus de 100 p. 100 ; en même temps le montant moyen du livret augmente considérablement. Indices certains, ou à peu

près, d'un accroissement tant du bien-être que de l'esprit de prévoyance pendant cette seconde période décennale ; il est intéressant de constater que ces faits coïncident avec une hausse de la proportion des mariages jeunes et avec une augmentation, un peu moindre il est vrai, de la fécondité des mariages.

On voit que si cet aperçu général fournit des indices de prévoyance matrimoniale et de limitation volontaire du nombre des naissances, ces indices sont faibles et isolés. La prévoyance économique aux Pays-Bas n'entraîne nullement, comme règle générale, la prévoyance matrimoniale.

Voyons à quel point l'étude de détail, par province, tend à corroborer ou à renverser ces conclusions.

Brabant. — La fécondité des mariages (voir les tableaux A et B et le diagramme I) est en hausse presque régulière pendant toute la période de vingt ans ; en même temps, elle est sensiblement supérieure à la moyenne du royaume. La proportion des femmes mariées jeunes est, dans cette province, plus faible que partout ailleurs (voir le diagramme II). Il en résulte, comme conclusion très sûre, que la limitation volontaire du nombre des naissances n'est tout au plus qu'une rare exception dans la province. — Le mouvement à peu près parallèle des deux coefficients en question (voir le diagramme I) prouve également qu'au Brabant c'est l'âge des mariées qui détermine le nombre des naissances, malgré la fréquence de ces dernières eu égard au nombre des mariées jeunes. — *N. B.* La population de cette province, évidemment fort anti-néo-malthusienne (si j'ose m'exprimer ainsi), est catholique en forte majorité.

Quant à la construction des voies ferrées, le Brabant en eut une forte part. De 1860 à 1870, à peu près 200 kilomètres de voie furent construits et ouverts dans la province. De 1870 à 1880, la construction ne fut plus importante, mais le centre industriel de la province (industrie textile de Tilburg et environs) se ressentit largement des effets bienfaisants de sa jonction au système des chemins de fer européens.

Quant à l'épargne, ce n'est que depuis 1870 que les chiffres du tableau D indiquent une forte augmentation tant de l'esprit de prévoyance que du bien-être. Les facilités de l'épargne se doublent de 1870 à 1880, le nombre des livrets se quintuple, leur montant moyen augmente de 50 p. 100.

En résumé, il semble que dans cette province la construction des chemins de fer et ses conséquences économiques, tant immédiates qu'ultérieures, aient surtout provoqué des mariages plus jeunes et, par conséquent, plus féconds. En même temps que le bien-être, la prévoyance économique augmente. C'est surtout ici que l'on constate l'absence entière d'un accord entre la prévoyance matrimoniale et économique, accord dont M. Tallquist a démontré l'existence en d'autres pays.

Gueldre. — La fécondité des mariages atteint un maximum en 1863, pour redescendre ensuite et ne se relever qu'à partir de 1873 (voir le tableau A). Les mouvements du p. 100 des jeunes parmi les épouses sont sensiblement parallèles à ceux de la fécondité des mariages ; l'un et l'autre de ces quotients restent au-dessous de la moyenne du royaume (voir les diagrammes). La construction des voies ferrées ne manque pas d'importance, mais, pour cette province, elle se répartit assez également sur les vingt années. Quant aux données relatives à l'épargne, elles suivent

le même mouvement qu'au Brabant; ce n'est qu'à partir de 1870 que le nombre des livrets augmente plus vite que celui des caisses, et qu'en même temps le montant moyen du livret s'accroît.

Ici comme au Brabant, c'est surtout l'âge des femmes lors du mariage qui détermine la fécondité de celui-ci. La prudence matrimoniale semble exister, mais elle prend la forme de mariages plutôt tardifs; celle du malthusianisme et non du néomalthusianisme.

Hollande-Sud. — Province intéressante à notre point de vue, surtout parce qu'elle possède deux grandes villes : Rotterdam et la Haye, et que sa population est en bonne partie urbaine.

La fécondité des mariages est constamment fort élevée; elle dépasse de beaucoup la moyenne du royaume, dont elle suit, du reste, le mouvement ascendant. Également, en ce qui concerne le quotient des jeunes parmi les épouses, la province occupe le rang le plus élevé entre toutes, du moins en 1870 et 1880.

Il en est de même dans les deux grandes villes : la Haye et Rotterdam. Elles ont, entre toutes les villes, les mariages les plus féconds et le plus grand nombre de jeunes sur 100 femmes mariées. Sous ces deux rapports, les deux villes sont sensiblement homogènes à la province; ce ne sont pourtant pas elles qui impriment à la province son caractère démographique, car les populations réunies de la Haye et de Rotterdam ne constituaient, en 1879, que le tiers environ de celle de la province (voir les diagrammes I et II). — Dans les deux villes comme dans le reste de la province, c'est surtout, encore une fois, l'âge des femmes mariées qui détermine la fécondité des mariages. Cependant, de 1870 à 1880, le quotient des jeunes parmi les épouses augmente en des proportions un peu plus fortes que la fécondité des mariages; il en est ainsi à la Haye spécialement, et non pas à Rotterdam. En même temps la prévoyance économique augmente dans la province à partir de 1870; le nombre des caisses sur 1,000 habitants reste stationnaire, celui des livrets augmente de 100 p. 100, tandis que leur montant moyen ne varie guère, preuve que le surplus de l'épargne se répartit à peu près également sur toutes les classes. Peut-être y a-t-il ici quelques faibles indices de prévoyance matrimoniale, dans le sens de limitation des naissances, marchant de pair avec la prévoyance économique.

La construction des voies ferrées n'est pas bien importante pour la Hollande méridionale. Les lignes les plus importantes, comme intérêt local, y existaient dès bien avant l'année 1860.

Hollande-Nord. — Plus de la moitié de la population est concentrée dans la ville d'Amsterdam; celle-ci détermine en grande partie le caractère démographique de la province.

Or, Amsterdam se distingue par la plus faible fécondité des mariages que l'on puisse constater dans le royaume. Chose à remarquer, la population israélite a, dans cette ville, plus d'importance qu'ailleurs et sa fécondité proverbiale semble donc se démentir dans la capitale des Pays-Bas; je dis semble, car il est impossible, malheureusement, de se procurer des données positives et séparées sur la fécondité des mariages israélites. — L'augmentation de la fécondité, à Amsterdam comme dans la totalité de la province, est parallèle à celle du quotient des jeunes parmi les épouses. — Les données relatives à l'épargne (tableau D) dénotent une augmenta-

tion plus ou moins constante de l'esprit de prévoyance, qu'accompagne, à partir de 1870 seulement, une augmentation du montant moyen des livrets, c'est-à-dire de la puissance d'épargne. — Quant à la construction des voies ferrées, elle ne manque pas d'importance dans le cours de notre période de vingt ans, mais ce sont surtout les petites villes et les campagnes qui doivent en avoir recueilli le fruit.

Ainsi, la prospérité, l'épargne, les mariages jeunes et la fécondité des mariages suivent à peu près le même mouvement ascendant. On en conclurait volontiers que dans la province, et même dans la capitale, la limitation des naissances est chose rare ; Amsterdam doit devoir à d'autres causes, plutôt physiologiques, la faible fécondité de ses mariages. Il est vrai que, si ces causes tiennent à la nature de l'existence urbaine, la Haye et Rotterdam, grandes villes également, en sont néanmoins exemptes (voir ci-dessus). Je ne vois pas le mot de l'énigme ; les faits, certes, méritent d'être constatés.

Zélande. — Cette province présente un mouvement fort anormal des faits démographiques. En jetant l'œil sur le diagramme I, on constate que tant la natalité spéciale légitime que le p. 100 des jeunes parmi les épouses y sont en général fort élevés, mais que les mouvements de ces deux données, au lieu d'être parallèles comme ailleurs, sont à l'inverse l'un de l'autre. De 1860 à 1870, les mariages deviennent plus féconds et le nombre relatif des jeunes épouses diminue, de 1870 à 1880 le contraire a lieu. Évidemment, ici, ce n'est pas l'âge des épouses qui détermine la fécondité des mariages. La deuxième période décennale semble indiquer des signes de néo-malthusianisme ; pour la première c'est tout le contraire.

La province ne possède aucune ville importante. La construction des chemins de fer n'y a que peu d'extension ; elle se termina en 1872. L'épargne indique, à partir de 1870, une forte augmentation de l'esprit de prévoyance, laquelle, jointe au déclin de la fécondité des mariages, malgré une certaine augmentation des mariages jeunes, paraît favorable à la supposition que, depuis 1870, la limitation du nombre des naissances dans le mariage pénètre dans les mœurs zélandaises.

Cette supposition est cependant contraire aux particularités d'habitudes sexuelles que l'on attribue, à tort ou à raison, aux populations de cette province. A en croire ceux qui connaissent le pays, le concubinat entre jeunes gens y serait assez commun ; il serait invariablement suivi de mariage en cas de grossesse, car on ne jugerait digne des épousailles que la fille qui aurait fait preuve de fécondité. Cela s'accorde à merveille avec le taux énorme de la fécondité du mariage ; en effet, dans ces conditions, les mariages stériles doivent être rares en Zélande. D'autre part, toutefois, de pareilles habitudes n'indiquent guère la crainte de la postérité. Un revirement néo-malthusien se produit-il, depuis 1870, dans les mœurs zélandaises ? Pour résoudre cette question d'intérêt, il est vrai, fort local, de plus amples données seraient nécessaires.

En *Frise* également, depuis 1870, la fécondité des mariages décroît, la proportion des jeunes épouses augmente, et l'épargne (tableau D) fait preuve d'un accroissement tant de la prospérité que de l'esprit de prévoyance. La province ne compte que quelques villes moyennes ; la population est rurale en majeure partie, les particularités de la vie urbaine ne sauraient donc avoir d'influence notable sur le nombre des naissances. De même qu'en Zélande, les faits portent à croire que la limita-

tion volontaire du nombre des naissances s'y fait jour, plus ou moins, depuis l'année 1870, qui semble décidément marquer, dans certaines parties des Pays-Bas, le point de départ d'une ère nouvelle au point de vue des relations sexuelles.

Il en est autrement au *Limbourg*. A côté d'une très faible et assez constante proportion des jeunes parmi les épouses, cette province, à population exclusivement catholique, présente une fécondité des mariages au-dessus de la moyenne et qui augmente rapidement (voir les diagrammes I et II). Ici, comme au Brabant, le néo-malthusianisme évidemment n'existe pas, et la prudence matrimoniale, assez évidente, prend la forme de mariages tardifs. Il est à remarquer que les deux provinces, présentant d'une façon fort évidente ce caractère démographique, sont en même temps celles où domine la religion catholique. Au Limbourg, à côté des faits que l'on vient d'observer, il convient de remarquer le peu de développement de l'épargne. Sous le rapport des facilités de l'épargne comme du nombre des livrets, la province est la dernière entre toutes (voir le tableau D) et la marche de ces deux données est à peu près parallèle, ce qui indique l'état stationnaire de l'esprit de prévoyance. Les tendances observées par M. Tallquist se vérifient ici, sinon ailleurs.

Je passe sous silence les autres provinces, qui n'offrent guère de traits intéressants au point de vue de l'étude qui vient de m'occuper.

Abstraction faite de l'intérêt que peut présenter l'étude d'une population de quatre millions d'âmes seulement, abstraction faite, également, de la méthode qui, je pense, mettrait au clair des résultats nouveaux et fort intéressants si l'on voulait et pouvait l'appliquer à des nations plus grandes, ce travail me semble propre à prouver, une fois de plus, que même au sein des peuples les plus faibles en nombre il se trouve toujours des groupes présentant un caractère démographique nettement distinct. Les moyennes d'une nation sont toujours plus ou moins trompeuses ; elles rappellent cet observateur qui, voyant une voiture attelée d'un cheval blanc et d'un autre noir, crut pouvoir en féliciter le propriétaire de posséder un bel attelage gris en moyenne.

On m'objectera le danger qu'il y a, dans les études statistiques, à descendre aux détails, c'est-à-dire à s'éloigner insensiblement de l'observation par masses. Ce danger est réel, et on aurait tort de le perdre de vue entièrement. Mais lorsqu'il s'agit d'une habitude telle que la limitation volontaire des naissances, habitude tout individuelle ou tout au plus locale, peu propre aux propagations rapides et générales, par cela même qu'elle ne se prête guère à la publicité, c'est surtout l'étude du détail des populations qui devient nécessaire.

A. BEAUJON.

Amsterdam, mai 1888.
